

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 25 février 2025

Délibération n° 004-2025

Point 04

Point 04. de l'ordre du jour
procès-verbal de la CFVU du 28 janvier 2025

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte la **procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025**.

Résultat du vote

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 40 |
| Nombre de votants | 37 |
| Nombre de voix pour | 29 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 3 |
| Ne prend pas part au vote | 5 |

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 26 février 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

28 janvier 2025

Procès-verbal de la

Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INFORMATIONS..... | 4 |
| 1. INFORMATIONS GENERALES | 4 |
| 2. POINT D'ETAPE SUR LE CARNET DE SANTE DE L'OFFRE DE FORMATION 2024/2028..... | 4 |
| DELIBERATIONS | 7 |
| 3. PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 26 NOVEMBRE 2024..... | 7 |
| 4. OUVERTURE DU MASTER « COMPTABILITE-CONTROLE-AUDIT » EN ALTERNANCE POUR LA RENTREE 2025/2026 – EM STRASBOURG..... | 7 |
| APPROBATION | 7 |
| 5. CREATIONS DE FORMATION A LA FACULTE DES SCIENCES DE LA VIE | 7 |
| 5.1. Master parcours Dual Master in Neurosciences | 7 |
| 5.2. Master parcours International iBioS..... | 7 |
| 5.3. Master parcours IT-NeuroPain | 7 |
| 6. CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR L'ANNEE 2025/2026 | 8 |
| 7. REGLEMENT DU DISPOSITIF OUVERTURE ET TALENTS 2025 – EM STRASBOURG..... | 9 |
| 8. TARIF TOEIC POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025..... | 9 |
| 9. TARIFS DE LA CERTIFICATION GOETHE – ECPM | 10 |
| 10. TARIF DU VOYAGE D'ETUDE A TURIN DE LA LICENCE HUMANITE – FACULTE DES LETTRES | 10 |
| 11. TARIFS DES FORMATIONS, CONCOURS ET FRAIS DE CANDIDATURE DE SCIENCES PO STRASBOURG..... | 10 |
| 12. TARIFS 2025/2026 DU POLE FLE-IIEF – FACULTE DES LANGUES | 10 |
| 13. TARIFS DES PRESTATIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR L'EOST (STAGE, CONCOURS, SECOURISME)..... | 10 |
| 14. TARIFS FREE-MOVERS – EM STRASBOURG | 11 |
| CONVENTIONS NATIONALES..... | 11 |
| 15. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE CO-ACCREDITATION POUR LA FACULTE DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT AVEC L'ENGEES..... | 11 |
| 15.1. Pour le master Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED) et Observation de la terre et géomatique (OTG) | 11 |
| 15.2. Pour la licence pro Métiers de la Protection et gestion des eaux urbaines et rurales (PEGEUR) | 11 |
| 16. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE COOPERATION POUR SCIENCES Po STRASBOURG | 11 |
| 16.1. Convention avec l'INSP et l'INET relative à la classe « Prépa Talents »..... | 11 |
| 16.2. Convention avec l'INSP relative à l'organisation du Master en Administration publique | 11 |
| 16.3. Convention avec l'INSP dans le cadre de la préparation aux concours externe, interne et troisième concours d'entrée de l'INSP..... | 11 |
| 17. PROLONGATION DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE PORTANT SUR LA POLITIQUE REGIONALE PLURILINGUE DANS LE SYSTEME EDUCATIF EN ALSACE | |
| 11 | |
| 18. CONVENTION CADRE RELATIVE AU DIPLOME D'ÉTAT DE CONSEILLER A L'ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE (DE CESF) | 12 |
| 19. CONVENTION POUR LE CUEJ AVEC L'IEP BORDEAUX..... | 12 |

CONVENTIONS INTERNATIONALES 13

| | | |
|-----|---|----|
| 20. | RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'EM STRASBOURG AVEC LA EBERHARD-KARLS UNIVERSITÄT TÜBINGEN (ALLEMAGNE) | 13 |
| 21. | RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ECPM ET L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (CANADA) | 13 |
| 22. | DIVERS..... | 13 |

ÉTAIENT PRÉSENTS

Présidente de séance

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-Présidente Formation et parcours de réussite

Invités

M. Christophe DE CASTELJAU, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Mme Camille FAUTH, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Yannick SCHMITT, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Karine ORY, Mme Angélique DANIEL

Membres élus

Collège A

Mme Éva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Fabrice FAVRET, Mme Esther KELLENBERGER

Collège B

M. Cyrille BLONDET, M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale ERHART

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Pauline DUDKA, Mme Delphine KAPPS

Collège étudiant

M. Jérémie DARENNE

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

Président de séance

M. le Président Michel DENEKEN

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services

Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg

M. Alexis WARRET, Agent Comptable de l'Université de Strasbourg

Invités

Mme Sophie KENNEL, M. Édouard LAROCHE, Mme Virginie ZINT, Mme Angeline OKOMBI, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, Mme Diane DUPONT, M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, M. Bernard LICKEL, Mme Lucie GONIN, Mme Jeannine RENNER

Membres élus

Collège A

M. Benoît MASQUIDA, M. Jean-François LAFAIX, M. Érik-André SAULEAU, Mme Rachel SCHURHAMMER (procuration à M. FAVRET)

Collège B

Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à M. FAVRET), Mme Marion STRUB (procuration à M. BLONDET), Mme Pascale PECCAVY, Mme Alexandra BARBELIVIEN, Mme Laurence RASSENEUR

Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI

Collège étudiant

M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI, Mme Océane BOURNEUF, M. Charles LESECQ (procuration à M. DARENNE), M. Théau DELMOULY, M. Vivien BORESY, Mme Chloé DOMINGOS, M. Antoine ANSEL, Mme Jeanne DE MAXIMY, M. Mathieu LEFEVRE, M. Corentin LIRAUD, Mme Hélène NAÏDJI, M. Alexis SCHWAB, Mme Solène YILDRIM

Personnalités extérieures

Mme Irène WEISS, M. Dominique KERN, Mme Doriane RAPP

Le quorum n'a pas été atteint les élus ont donc été reconvoqués à 14h45, conformément aux dispositions prévues dans l'article 48 des Statuts de l'université.

La séance est ouverte à 14 h 47 sous la vice-présidence de Mme Alexandra KNAEBEL.

Informations

1. Informations générales

Alexandra KNAEBEL indique que la « semaine des Universités » est en cours. C'est un moment important dans le cadre de la transition entre le lycée et l'Université. En outre, la journée « portes ouvertes » se tiendra le 1^{er} mars 2025. Là encore, il est important que les bâtiments soient en mesure d'accueillir des visiteurs dès le matin, et jusqu'à la fin d'après-midi.

Une visite des Inspecteurs Généraux est prévue le 29 janvier. Ils viennent étudier le pilotage de l'offre de formation. C'est un sujet d'actualité, puisqu'il y a eu une journée de travail au début du mois de janvier sur le pilotage de l'offre de formation en environnement constraint et incertain (compte tenu du contexte national). La semaine suivante avait eu lieu une journée de travail d'UDICE, le consortium des Universités intensives en recherche. Le pilotage de l'offre de formation figurait parmi les trois points à l'ordre du jour. Enfin, ce pilotage fait actuellement l'objet d'un audit interne.

Thierry BURGER-HELMCHEN revient sur le séminaire « former au temps de l'IA ». Beaucoup d'enseignants ont pu y partager leur pratique et leurs doutes quant à l'utilisation de certains logiciels, la manière d'évaluer les étudiants, la manière de revoir la méthodologie pédagogique, etc. Cette journée a été un franc succès, avec plus de 300 participants.

Alexandra KNAEBEL ajoute qu'un nouveau séminaire se tiendra le 6 février 2025, sur le thème du pilotage et du suivi de la charge d'enseignement.

2. Point d'étape sur le Carnet de santé de l'offre de formation 2024/2028

Une présentation est projetée en séance.

Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que les premiers échanges sur ce sujet portaient sur l'évaluation HCERES, qui suscitait de nombreuses questions. Plusieurs groupes de réflexion ont été mis en place sur les intitulés des formations, la notion de professionnalisation, etc. Après de nombreux échanges, une architecture de l'offre de formation a été votée, en précisant qu'il s'agissait d'un maximum et que rien n'obligeait l'Université et ses composantes à ouvrir l'ensemble de ces formations.

Lors d'une séance de débats intenses, il a été question du respect des 24 critères ou non, des petits effectifs, de l'exclusion des disciplines rares, de la notion de coûts à prendre en compte, et des commentaires HCERES. Il avait été décidé que les élus du CA prennent en compte la situation financière de la composante. Cela avait conduit à la création de deux catégories :

- Une catégorie rouge, pour les formations qui présentent un problème, principalement le non-respect de la note de cadrage ou un effectif inférieur à 10 en Master ou 15 en Licence.
- Une catégorie verte, pour les formations qui ne présentent pas de problème particulier.

Ce Carnet de santé, qui existe pour l'instant sous la forme d'un document Excel, doit être revu de manière régulière. Les parcours identifiés en rouge ont reçu une lettre de recommandation. Une personne du service Espace Avenir s'est déplacée pour les aider à mieux communiquer. Des échanges spécifiques ont été organisés lors du dialogue stratégique, durant lequel ces composantes ont présenté un plan d'action pour sortir de la catégorie rouge.

En septembre 2024, la nouvelle offre de formation a été opérationnalisée. Plusieurs actions d'accompagnement ont été mises en place :

- Pilotage sur la qualité de formation le 10 octobre 2024,
- Séminaire sur la mise en situation professionnelle le 4 décembre 2024,
- Séminaire sur l'IA le 22 janvier 2025,
- Séminaire sur le coût de l'offre de formation le 6 février 2025.

Marie-Alexandra CHINETTI présente le Carnet de santé sous format Excel. Le fichier a été transmis aux élus, qui sont invités à le consulter. Certaines données sont quantitatives, reportées à la main, donc avec un potentiel d'erreur. D'autres données sont qualitatives, issues de l'observation de données publiées. Cela peut donner lieu à des aléas et à des appréciations. Les données de soutenabilité ne sont pas disponibles pour le moment.

Plusieurs points d'attention doivent être communiqués. La colonne « Evolution » représente ce qu'il s'est passé durant cette première année de fonctionnement de l'offre de formation. Plusieurs parcours ont choisi de ne pas ouvrir, pour différentes raisons. Cela représente environ 5 % de l'offre de formation.

Par ailleurs, le respect du cadrage NOF – professionnalisation fait l'objet de plusieurs types de notation. Les critères se basent sur la préparation et l'accompagnement de l'étudiant pour élaborer son projet professionnel, mais aussi sur la mise en situation professionnelle plusieurs fois durant le cursus, et sur la présence d'un stage et d'un mémoire de recherche en Master. C'est une mesure qualitative. 343 parcours sur 550 présentent un respect du cadrage « complet », et 161 parcours ont un cadrage « partiel ». Enfin, 22 parcours ne proposent aucune (ou quasiment aucune) mise en situation professionnelle.

Les taux d'insertion professionnelle des Licences professionnelles et Masters sont globalement positifs, entre 60 % et 100 %. Cette insertion est mesurée 18 mois après la diplomation, via un appel téléphonique qui permet de reconstituer la situation à 6 mois après la diplomation. 47 formations ont un taux non exploitable, car le nombre de diplômés est trop faible pour garantir leur anonymat. Le taux global est très rassurant : plus de 200 formations dépassent 80 % d'insertion professionnelle, aucune ne descend sous les 60 %, et 33 formations se situent entre 60 % et 80 %. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir un lien entre le respect du cadrage et l'insertion professionnelle.

Alexandra KNAEBEL demande quel était le taux global de l'offre précédente.

Marie-Alexandra CHINETTI admet ne pas disposer de cette donnée. Néanmoins, les mises en situation professionnelle obligatoires ont fortement progressé. Auparavant, la plupart des stages étaient facultatifs.

Au niveau des effectifs, il reste 121 formations sur 550 avec moins de 15 étudiants, dont 54 avec moins de 10 étudiants. Il n'est pas question de soutenabilité ici, mais plutôt d'attractivité. Les inscriptions administratives étant finalisées, ce décompte vaut également pour les DU et les doubles licences.

Thierry BURGER-HELMCHEN déclare qu'il ne faut pas sous-estimer la masse de travail, réalisée par la DES, qui se trouve derrière ce fichier Excel. De plus, sur les 74 Universités françaises, une minorité dispose d'un tel outil de pilotage de l'offre de formation.

Fabrice FAVRET remercie la DES et les scolarités des composantes pour ce travail.

Caroline CARLOT-SCHMITT relève que certains parcours de moins de 10 étudiants ne sont pas mutualisés. De plus, il serait intéressant d'intégrer les agrégations dans cette étude.

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que l'agrégation est un point particulier. Une grande majorité des préparations se font en petit effectif. Cependant, les composantes tiennent à conserver ces préparations. Certaines sont des Masters, d'autres des DU. Il faudra travailler sur une uniformisation.

Alexandra KNAEBEL considère que la CFVU est légitime à se positionner d'un point de vue politique sur le sujet de l'agrégation.

Thierry BURGER-HELMCHEN souligne que chaque composante présente des spécificités. Ce tableau ne doit pas donner lieu à des discriminations envers un enseignant ou un corps enseignant. Il doit servir de base de réflexion aux équipes pédagogiques, qui sont libres de tirer des conclusions. À l'automne, lors du rendu d'avis, il faudra statuer sur les deux dernières années. Or le nombre d'étudiants peut varier d'une année à l'autre.

Caroline CARLOT-SCHMITT suggère une approche par cohorte étudiante. Le Carnet de santé présente les effectifs, mais pas les mutualisations. Il est triste de savoir qu'une promotion de deux étudiants n'est peut-être pas mutualisée.

Marie-Alexandra CHINETTI explique que les mutualisations se voient à l'échelle de l'inscription pédagogique, et cette donnée ne figure pas dans le tableau. Une enquête va être mise en place en février pour mesurer cette donnée.

Alexandra KNAEBEL estime qu'il serait opportun de débattre sur l'intégration de la réussite (taux de passage ou diplomation) dans le tableau. Pour le moment, cela n'y figure pas. En outre, les effectifs attendus au regard des effectifs constatés retiennent l'attention. Les responsables de formation sont parfois trop enthousiastes dans les projections d'effectifs attendus. La CFVU pourra émettre des recommandations sur

ce point. Enfin, il faut remercier les équipes de la DES pour ce travail, et la prise en main d'Ametys. Une connexion avec Pégase serait la bienvenue.

Bruno TRESCHER observe que l'impact de MonMaster sur les effectifs n'est pas encore maîtrisé. Les pratiques étudiantes ont beaucoup changé, car MonMaster laisse la possibilité de changer de cursus à la dernière minute.

Alexandra KNAEBEL précise que sa remarque portait sur les effectifs de Parcoursup. Il est clair que la plateforme MonMaster doit encore se stabiliser.

Thierry BURGER-HELMCHEN ajoute que le ministère réfléchit à augmenter le nombre de formations référencées sur MonMaster, ce qui éviterait les fuites vers d'autres systèmes.

Délibérations

3. Procès-verbal de la CFUU du 26 novembre 2024

Le point 3 est adopté à l'unanimité (16 voix favorables).

4. Ouverture du master « Comptabilité-contrôle-audit » en alternance pour la rentrée 2025/2026 – EM Strasbourg

Thierry BURGER-HELMCHEN indique que ce Master existe depuis de nombreuses années, et souhaite changer sa modalité pédagogique pour entrer dans le système de l'alternance.

Jérémy DARENNE remarque que la Commission Alternance a émis un avis défavorable sur ce point.

Thierry BURGER-HELMCHEN répond que c'était dû à une demande trop tardive. Les porteurs de cette mention de Master ont amélioré la qualité de leur dossier depuis lors.

Le point 4 est adopté à l'unanimité (16 voix favorables).

Approbation

5. Créations de formation à la Faculté des sciences de la Vie

- 5.1. Master parcours Dual Master in Neurosciences
- 5.2. Master parcours International iBioS
- 5.3. Master parcours IT-NeuroPain

Thierry BURGER-HELMCHEN explique que les créations de formations sont proscrites, à l'exception de trois cas exceptionnels :

- Décision d'un ministère,
- Obligation liée à une structure de type ITI-EUR
- Adaptation à des modifications effectuées par un partenaire étranger.

Les trois parcours faisant l'objet du présent vote regroupent ces trois cas.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne que la convention internationale n'a pas été votée.

Thierry BURGER-HELMCHEN reconnaît que la convention devra être adoptée ultérieurement.

Alexandra KNAEBEL précise que ces Masters font partie d'EUR qui ont été évaluées. Elles sont soumises à un plan d'action et un bilan intermédiaire qui doivent être transmis au mois de mars. Il y avait notamment la recommandation de montrer la transformation de l'offre de formation et la structuration de la formation à la recherche. L'idée est d'implémenter ces parcours au sein de l'EUR, afin de créer une transformation de l'offre de formation à partir de 2026, voire de 2028, sous réserve qu'ils fassent leurs preuves. La temporalité est donc imposée par la remontée des plans d'action au niveau national à la suite des évaluations de ces EUR.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne que cela vaut pour les points 5.2 et 5.3. Le point 5.1, relatif à un partenariat avec le Canada, n'entre pas dans ce cadre.

Thierry BURGER-HELMCHEN répond que les Canadiens souhaitent créer cette formation. La convention suivra très rapidement.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère qu'il vaudra mieux voter la création et la convention ensemble.

Thierry BURGER-HELMCHEN explique qu'il est délicat de créer une convention sur un objet qui n'existe pas.

Alexandra KNAEBEL souligne que le parcours pourra être mis en veille en 2025-2026 en cas de retard au niveau de la convention.

Caroline CARLOT-SCHMITT demande si les coupes budgétaires en ITI-EUR ont un impact sur ces formations.

Alexandra KNAEBEL indique que l'objectif de la prochaine offre de formation financée par les ITI et les EUR est une intégration à partir de 2026, et au plus tard en 2028.

Les points 5.1, 5.2 et 5.3 sont approuvés à la majorité (15 voix favorables, 1 abstention).

6. Calendrier des inscriptions et modalités de remboursement pour l'année 2025/2026

Karine ORY indique que l'ouverture de toutes les inscriptions universitaires est prévue le 26 juin 2025, et les fermetures suivent le calendrier des plateformes nationales.

Pour le premier cycle, la fermeture est prévue :

- Le 11 juillet pour les candidats de Parcoursup qui ont accepté leur vœu d'affectation au plus tard le 7 juillet,

- Le 22 août pour les candidats de Parcoursup qui ont confirmé leur vœu d'affectation entre le 10 juillet et le 17 août. Cette date est également valable pour les admissions préalables et les redoublants.
- Le 15 septembre pour les candidats de Parcoursup de la session complémentaire, et toutes les formations de 1^{er} cycle hors Parcoursup.

Pour les Masters 1, la fermeture est prévue :

- Le 24 juillet pour les candidats de MonMaster ayant accepté définitivement une proposition d'admission au plus tard le 17 juillet,
- Le 15 septembre pour les candidats de MonMaster ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 18 juillet et le 30 août, les candidats accueillis en France ayant accepté une proposition avant le 31 mai, et les redoublants.

Pour les Masters 2, la date de fermeture est le 1^{er} octobre.

Les modalités de remboursements sont les mêmes que l'année précédente, au 31 octobre. Le calendrier des inscriptions pédagogiques reste le même, avec un délai de 4 semaines après l'inscription administrative.

Le point 6 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

7. Règlement du dispositif Ouverture et talents 2025 – EM Strasbourg

Camille FAUTH rappelle que ce dispositif concerne les étudiants en situation de santé particulière, ou dans une situation socio-économique fragile, offrant une voie d'accès privilégiée jusqu'à l'obtention du Master.

Le point 7 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

8. Tarif TOEIC pour l'année universitaire 2024/2025

Camille FAUTH indique que le tarif augmente de 1,50 € par rapport à l'année 2023/2024, pour un total de 51,50 €.

Jérémy DARENNE souligne qu'il votera contre les augmentations de tarifs. De plus, il est dommage que le CLES ne soit pas mis en avant, alors que cette formation est moins chère, et accréditée par le ministère.

Camille FAUTH déclare que cette information sera relayée aux composantes.

Le point 8 est approuvé à la majorité (14 voix favorables, 2 voix défavorables).

9. Tarifs de la certification Goethe – ECPM

Camille FAUTH déclare que cette certification est en langue allemande. Différents tarifs sont prévus en fonction des niveaux (de C1 à A2). La hausse du tarif du niveau C1 résulte d'une décision nationale de l'organisme certificateur. Le projet a été validé en conseil de composante au mois de décembre.

Le point 9 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

10. Tarif du voyage d'études à Turin de la licence Humanité – Faculté des lettres

Camille FAUTH explique que cette licence comporte un volet international important. Les étudiants sont invités à suivre deux langues vivantes obligatoires, et à passer un semestre en mobilité internationale. Un voyage optionnel à Turin est proposé en L2, et la participation financière des étudiants est de 325 €.

Le point 10 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

11. Tarifs des formations, concours et frais de candidature de Sciences Po Strasbourg

Camille FAUTH observe que Sciences Po travaille à une réforme du barème des droits modulés pour renforcer le caractère solidaire, notamment en ayant un fonds exceptionnel permettant de verser une aide ponctuelle aux étudiants en difficulté financière, et de renforcer les bourses pour la mobilité internationale.

Le point 11 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

12. Tarifs 2025/2026 du pôle FLE-IIEF – Faculté des langues

Camille FAUTH souligne que les tarifs ont augmenté, passant de 1 790 € à 1 990 € pour un semestre, et de 3 090 € à 3 490 € pour une année. La proposition de délibération rappelle que les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2022, il y a donc un effet de ratrappage.

Le point 12 est approuvé à la majorité (14 voix favorables, 2 voix défavorables).

13. Tarifs des prestations facultatives proposées par l'EOST (stage, concours, secourisme)

Camille FAUTH indique que ces frais comprennent l'hébergement et le déplacement pour se rendre en stage. Une participation de 30 € est demandée pour les frais de dossier (15 € pour les boursiers), 10 € pour la participation aux stages sur le terrain, et 30 € pour le passage des formations de prévention et de premiers secours.

Jérémy DARENNE demande si le passage du PSC1 par ce biais permet de bénéficier des aides de la région Grand Est.

Camille FAUTH admet ne pas avoir la réponse. La composante sera interrogée.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que cela rajoute une charge de travail aux personnels administratifs, pour de faibles sommes.

Bruno TRESCHER confirme que le coût de recouvrement est sans doute plus élevé que le rendement.

Camille FAUTH indique qu'il sera demandé à la composante de changer de modèle économique.

Le point 13 est approuvé à la majorité (11 voix favorables, 5 abstentions).

14. Tarifs Free-movers – EM Strasbourg

Jean-Paul DE LA RICA indique que la dernière version du projet n'a pas été communiquée.

Le point 14 est reporté à une prochaine CFVU.

Conventions nationales

15. Renouvellement des conventions de co-acréditation pour la Faculté de géographie et d'aménagement avec l'ENGEES

- 15.1. Pour le master Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED) et Observation de la terre et géomatique (OTG)
- 15.2. Pour la licence pro Métiers de la Protection et gestion des eaux urbaines et rurales (PEGEUR)

Les points 15.1 et 15.2 sont approuvés à l'unanimité (16 voix favorables).

16. Renouvellement des conventions de coopération pour Sciences Po Strasbourg

- 16.1. Convention avec l'INSP et l'INET relative à la classe « Prépa Talents »
- 16.2. Convention avec l'INSP relative à l'organisation du Master en Administration publique
- 16.3. Convention avec l'INSP dans le cadre de la préparation aux concours externe, interne et troisième concours d'entrée de l'INSP

Les points 16.1, 16.2 et 16.3 sont approuvés à l'unanimité (16 voix favorables).

17. Prolongation de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

Pascale ERHART donne lecture d'un texte rédigé en alsacien, dont la traduction est la suivante :

« Le 24 janvier 2023, la CFVU de l'Unistra a adopté le texte de la Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace dont sont signataires l'État, la Région Grand Est (RGE), la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et les deux universités alsaciennes (Unistra et UHA).

Pour mémoire, dans le cadre de cette convention, les collectivités (RGE et CeA) alimentent un fonds commun "Langue et culture régionales" permettant de financer des dispositifs visant à augmenter l'attractivité de la "langue régionale" sous ses deux formes, l'allemand et l'alsacien, auprès des élèves de l'Académie de Strasbourg, des étudiant·e·s des deux universités, et en particulier auprès des futur·e·s enseignant·e·s. À l'Unistra ont été mis en œuvre notamment des dispositifs de bourses pour les étudiants de Master MEEF, des aides à la mobilité ainsi que la prise en charge des certifications en allemand.

La convention 2023-2024 étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, une convention couvrant les années 2025-2027 devait être présentée. Or, des contraintes budgétaires importantes ont amené les collectivités à proposer la rédaction d'une convention transitoire ne couvrant que l'année 2025 visant à assurer la poursuite des mesures de la précédente convention opérationnelle 2023-2024.

Le texte proposé au vote aux membres de la CFVU de l'Unistra est ainsi quasi identique à celui couvrant la période 2023-2024 sauf dans son préambule et dans la partie relative aux contributions financières qui a été adaptée au contexte d'urgence budgétaire des collectivités. »

Alexandra KNAEBEL demande si cela a déjà donné lieu à des versements de bourses.

Pascale ERHART indique que les étudiants du Master MEEF bilingue bénéficient d'une bourse de 3 000 € versée en trois fois. En outre, des négociations sont en cours pour la mise en place d'une bourse à destination des étudiants de parcours menant au professorat des écoles, qui valideraient une certification en allemand, malgré le contexte difficile. En effet, les collectivités ne peuvent alimenter le fonds commun qu'à hauteur de 10 % de leur participation habituelle.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne qu'il est très important de continuer à soutenir les futurs enseignants des parcours franco-allemands à partir de la maternelle.

Pascale ERHART confirme que la formation des enseignants est la clé de voûte de l'enseignement bilingue.

Le point 17 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

18. Convention-cadre relative au Diplôme d'État de Conseiller à l'économie sociale familiale (DE CESF)

Le point 18 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

19. Convention pour le CUEJ avec l'IEP Bordeaux

Le point 19 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

Conventions internationales

20. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'EM Strasbourg avec la Eberhard-Karls Universität Tübingen (Allemagne)

Angélique DANIEL explique que le M1 s'effectue en France, et le M2 en Allemagne. Ce cursus est soutenu par l'UFA, et accueille une cohorte de 12 étudiants au maximum. Les étudiants payent les frais d'inscription dans l'Université d'origine uniquement.

Le point 20 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

21. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour l'ECPM et l'Université de Sherbrooke (Canada)

Angélique DANIEL précise qu'il s'agit d'un accueil diplômant. La présente convention concerne uniquement le sens de mobilité du Canada vers la France. Les étudiants de 1^{er} cycle viennent passer leurs 2^e et 3^e années à l'Unistra, à l'ECPM, dans le but d'obtenir le diplôme d'ingénieur. Les étudiants canadiens sont exonérés de frais d'inscription et de candidature, et obtiennent les deux diplômes.

Le point 21 est approuvé à l'unanimité (16 voix favorables).

22. Divers

Alexandra KNAEBEL remercie tous les participants pour leur engagement durant les quatre dernières années au sein de la CFVU. De nombreux dossiers ont pu avancer de manière significative, notamment sur le pilotage de l'offre de formation, ou la modification du fonctionnement des appels à projets. Les débats ont toujours eu lieu dans un cadre respectueux et constructif.

Bruno TRESCHER remercie la vice-présidence pour l'animation de la CFVU durant ce mandat.

En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 16 h 40.